



BULLETIN D'INFORMATION 2016 - N° 12 du 04/07/2016

Revalorisation salariale 2016

Un arrêté d'extension signé le 14 juin 2016 et publié au JO du 21 juin 2016 rend obligatoire l'accord du 1^{er} février 2016 relatif à la revalorisation salariale.

Vous trouverez ci-joint la nouvelle grille applicable au 1^{er} juillet 2016.

Pdf joints :

- Arrêté du 14 juin 2016
- Grille des minima, revalorisation 2016

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info